



VOTRE SERVICE DE POLICE

un partenaire ACCES ALCOOL



Québec 

RÉSULTATS

Des RÉSULTATS significatifs

Depuis sa mise en œuvre, le Programme ACCES*alcohol* a largement justifié sa raison d'être et démontré, à plusieurs égards, son potentiel et sa rentabilité.

- Plus de 10 000 inspections systématiques sont maintenant effectuées annuellement par les policiers dans les établissements « licenciés »;
- Au fil des ans, le programme a suscité une adhésion grandissante des services de police dont la participation a plus que doublé depuis sa mise en œuvre;
- Le taux d'infraction des titulaires de permis d'alcool aux lois sur les alcools est passé de 27 % à près de 15 % depuis l'instauration du programme;
- Les enquêtes policières menées dans le cadre du programme ont permis de détecter et de démanteler les débits clandestins à la source de problèmes de tranquillité publique et d'importants réseaux d'approvisionnement illégaux d'alcool;
- Le Programme ACCES*alcohol* génère par ailleurs un excellent retour sur l'investissement de l'ordre de 5 \$ récupérés dans les coffres de l'État pour chaque dollar investi.

Un Programme SANS FRAIS pour la municipalité

Le Programme ACCES*alcohol* est coordonné et entièrement financé par le ministère de la Sécurité publique. En effet, les frais engagés pour les inspections systématiques, les enquêtes ainsi que pour la formation de l'effectif affecté au programme sont remboursés aux municipalités participantes. **Le Programme est donc sans frais pour la municipalité.**

AVANTAGES

Les avantages du Programme

Le Programme ACCESalcool comporte de nombreux avantages pour les municipalités.

Pour assurer la sécurité des citoyens de votre municipalité

Articulé autour de visites systématiques dans les établissements « licenciés » par les policiers de votre municipalité, de votre Régie intermunicipale ou de votre municipalité régionale de comté, le Programme contribue sans contredit à accroître la connaissance de l'environnement par le service de police chargé d'en assurer la sécurité.

Pour protéger la santé des citoyens de votre municipalité

La consommation de produits illicites ou mal conservés comporte des risques pour la santé de vos citoyens, allant de la contamination à des niveaux d'empoisonnement pouvant entraîner la mort.

Lors de leurs visites, les policiers s'assurent que les boissons alcooliques vendues ont été légalement acquises et sont conservées conformément aux normes prescrites.

Pour assurer un saine concurrence dans votre municipalité

Des hommes et des femmes d'affaires investissent des milliers de dollars pour divertir la population dans les établissements « licenciés » de votre municipalité. Or, le commerce illégal de boissons alcooliques, auquel s'adonnent certains titulaires de permis d'alcool, rompt l'équilibre de la libre concurrence au sein de l'industrie dans la mesure où les contrevenants éludent leurs obligations fiscales envers le gouvernement.

Par des visites portant le sceau de la cordialité entre les policiers et les propriétaires d'établissements « licenciés », le Programme ACCESalcool contribue précisément au maintien de cette



saine concurrence entre ces derniers en s'assurant que les produits vendus ont été acquis légalement. Considérant que la contrebande d'alcool est une activité criminelle très lucrative, le Programme rend ainsi moins attrayante la mainmise de ces endroits, notamment par le crime organisé.

Pour favoriser l'intégrité du régime fiscal québécois

Le commerce illicite de boissons alcooliques engendre des pertes fiscales et financières substantielles pour la collectivité.

L'étroite collaboration développée dans le cadre du Programme ACCESalcohol entre les partenaires policiers et gouvernementaux favorise une approche intégrée du phénomène du commerce illégal des boissons alcooliques de façon à maximiser l'action de chaque intervenant dans la sphère qui lui est propre.

UN PROGRAMME TOUCHANT

La santé des citoyens

La sécurité des citoyens

La saine concurrence

L'intégrité du régime fiscal



Le Programme ACCES (*Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines*) alcool est une initiative gouvernementale destinée à lutter contre le commerce illégal d'alcool sur le territoire du Québec*.

ACCES*alcool* est un programme fondé sur le partenariat et l'étroite collaboration entre les organismes gouvernementaux et les municipalités par l'entremise de leurs services de police. En effet, les intervenants engagés dans ce projet sont nombreux : la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Association des directeurs de police du Québec représentant les autres services de police municipaux, le ministère de la Justice, le ministère du Revenu, le ministère des Finances, la Régie des alcools, des courses et des jeux, la Société des alcools du Québec et le ministère de la Sécurité publique qui coordonne le Programme sur tout le territoire.

Mis sur pied en avril 1996, le Programme comporte deux volets relatifs à l'intervention policière.

D'une part, le volet inspection consiste, pour les corps policiers participants, à réaliser des visites systématiques d'établissements « licenciés ». En plus de permettre la détection des contraventions aux lois concernant le commerce des boissons alcooliques, les inspections sont également l'occasion de repérer les appareils de jeux illégaux, les appareils d'amusement et le tabac de contrebande.

D'autre part, le volet enquête implique des efforts déployés par les organisations policières afin de démanteler les débits clandestins et les réseaux d'approvisionnement illégaux d'alcool.

ACCES*alcool* est un programme novateur dont les retombées positives sont multiples, tant sur le plan financier que sur la santé et la sécurité de la population.

* Lorsqu'une municipalité ne participe pas au Programme, la Sûreté du Québec est mandatée pour couvrir le territoire.



*Les deux anneaux entourant
l'acronyme ACCESalcool illustrent la
dynamique et la circulation
d'information entre les intervenants
en vue de contrer les économies
souterraines en matière
de commerce illégal d'alcool.*

*Ils expriment également l'esprit
de collaboration qu'ont développé
les partenaires.*



**ACTIONS CONCERTÉES POUR CONTRER
LES ÉCONOMIES SOUTERRAINES**

Sécurité publique
Québec 

*Pour plus d'information
sur le Programme ACCESalcool :*

Ministère de la Sécurité publique
2525, boul. Laurier, 4^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
Tél. : (418) 646-6621

Avec la participation de :

Ministère des Finances
Ministère du Revenu
Ministère de la Justice
Société des alcools du Québec
Régie des alcools, des courses et des jeux
Sûreté du Québec
Service de police de la Ville de Montréal
Association des directeurs de police du Québec

